Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .32 / 2021

Nombre de Membres
En exercice : 27
De Présents : 21
De votants : 27
ses

L'An deux mil vingt et un le Lundi 19 Avril ,

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.
. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-.M. AIGUESPARSES Cédric

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin. M. FRELIER Laurent donne procuration à M SANTONI Jean. M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne- M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ROSSI Patrick.
Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BRUN Fernand.
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.
.Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant participation de la commune aux séjours ODEL VAR pour l'année 2021 .

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DEZ Marylène ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de réserver une enveloppe pour les colonies de vacances et d'apporter une aide complémentaire aux familles qui inscrivent leurs enfants aux séjours proposés par l'ODEL VAR sur la période de l'Eté 2021 .
La participation antérieure de la commune était de 7 € par jour et ce quel que soit la durée du séjour et par enfant.

Cette enveloppe est inscrite au budget primitif 2021 sur le chapitre 65 à l'article 6574 (subventions- participations).
Pour l'année 2020, pas de séjours réalisés par l'ODEL en raison du COVID, les années antérieures le nombre d'enfants concernés étaient de 7 à 10 (variable) soit un montant entre 1 000 et 1 500 € pour l'année .

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la reconduite de cette participation, et son montant.
Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de reconduire la participation de la commune aux séjours ODEL VAR pour l'année 2021 .

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

MAIRIE DE PIGNANS (VAR)